

Un service pour permettre aux électeurs de vérifier leur inscription et de savoir dans quel bureau voter

Le site service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE permet de savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit(e), de vérifier que vous n'avez pas été radié(e) ou de connaître l'adresse de votre bureau de vote.

Un service pour permettre aux électeurs de retrouver la commune dans laquelle ils sont inscrits

Un certain nombre d'électeurs (suite à des déménagements successifs) peuvent donc se retrouver dans la situation de **ne plus savoir où ils sont inscrits**.

Le Ministère de l'Intérieur a mis en place – **et ce uniquement jusqu'au 13 mars prochain**, – « une téléprocédure spécifique » : www.inscription-elections.fr

L'électeur doit indiquer ses NOM, prénoms, sexe et date de naissance, et surtout fournir « ***une copie numérisée de sa carte nationale d'identité ou de son passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans*** ». Il doit aussi fournir une adresse mail pour obtenir sa réponse.

Une fois la requête envoyée, les services de l'INSEE vont faire une recherche dans le Répertoire Electoral Unique, retrouver l'électeur et lui communiquer – **par courriel** - « *sa commune ou circonscription consulaire d'inscription* », le libellé et l'adresse de son bureau de vote et, « *le cas échéant, le motif de sa radiation* ».